

**PROCÈS-VERBAL DE LA 91^e SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DES ÎLES**

**TENUE LE 3 MARS 2015 À 19 h 30
AU CSSS DES ÎLES À LA SALLE 3307**

<u>PRÉSENCES</u> :	M.	Gaston Bourque	Président
	M.	Élie Chevrier	Vice-président
	M ^{me}	Yvette Fortier	Secrétaire directrice générale
	M.	Jérôme Aucoin	Administrateur
	M ^{me}	Lauraine Bourque	Administratrice
	Dr	Marcel Couture	Administrateur
	M.	Mark Joncas	Administrateur
	M ^{me}	Nancy Leblanc	Administratrice
	M ^{me}	Marie-Josée Noël	Administratrice
	M.	Francis Simard	Administrateur
	M.	Damien Turbide	Administrateur

PERSONNES

<u>INVITÉES</u> :	M ^{me} France Painchaud	Vérificatrice Corbeil, Boudreau & ass.
	Les membres du comité de direction	

<u>MOTIVÉS</u> :	M ^{me} France Arseneau	Administratrice
	M ^{me} Helena Burke	Administratrice
	M. Mario Cormier	Administrateur
	M. Robert Deraspe	Administrateur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, M. Gaston Bourque, vérifie les présences, constate le quorum, et ouvre la séance à 19 h 51.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 91^e séance ordinaire du conseil d'administration du CSSS des Îles du 3 mars 2015 avec les modifications suivantes : Le retrait à « DOSSIERS–INFORMATION » des sujets **Agrément et Suivi des différents comités**. Aussi, la présentation du **rapport financier annuel SST se fera au point 4**. La numérisation sera ajustée en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2058



1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 90^e séance ordinaire du 20 janvier 2015

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DOSSIERS — INFORMATION

4. Présentation du rapport financier annuel-fonds santé et sécurité au travail (SST)
5. Tableau de bord (financier et statistiques) en P11
6. Plan d'action/Gestion de la présence au travail

DOSSIERS – DÉCISION

7. Adoption du rapport financier annuel-fonds santé et sécurité au travail (SST)
8. Autorisation d'emprunt
9. Bail Île d'Entrée
10. Critères d'accompagnement pour le transport des usagers
11. Mutuelle de prévention

12. Règlement no 26 *Conflits d'intérêts*
13. Protocole des mesures de contrôle
14. Politique *Utilisation des mesures de contrôle* (D-400)
15. Règlement no 27 *Divulgation*
16. Politique *Service de garde administrative* (A-111)
17. Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité des services au CSSS des Îles
18. Gestion des effectifs médicaux (nominations, modifications, départs, congés)

AUTRES SUJETS :

- 19.
- 20.

Période de questions réservée au public

(pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

21. Prochaine séance
22. Levée de la séance



M^{me} Fortier présente la nouvelle coordonnatrice de la Fondation Santé de l'Archipel, madame Marie-Michelle Cyr. On lui souhaite la bienvenue.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 90^E SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2015

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 90^e séance ordinaire du conseil d'administration du CSSS des Îles tenue le 20 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2059

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DOSSIERS-INFORMATION

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL- FONDS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

M^{me} France Painchaud présente le Rapport financier annuel du Fonds de santé et sécurité au travail au 10 janvier 2015.

Les différentes parties du rapport sont passées en revue. Les résultats pour l'exercice sont un excédent des revenus sur les charges de 72 087 \$. Le président remercie M^{me} Painchaud pour sa présentation.

5. TABLEAU DE BORD (FINANCIER ET STATISTIQUES) EN P11

M. Claude Cyr, DSA, nous présente le tableau de bord pour la période 11 se terminant le 7 février 2015. Attribuable en partie à des répartitions de financement de fin d'année provenant de l'Agence, la prévision de déficit est revue à la baisse à 1 565 680 \$, comparativement à 1 987 875 \$ qui était l'évaluation en période 9. La quote-part du CSSS des Îles à cette répartition représente 347 486 \$.

6. PLAN D'ACTION/GESTION DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

M. Philippe Simon Laplante, DRH, informe que le plan d'action pour la gestion de la présence au travail est en cours et fonctionne très bien. Les rencontres avec les syndicats et les médecins ont porté fruit.

DOSSIERS-DÉCISION

7. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL- FONDS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte le « Rapport financier annuel – Fonds de santé et sécurité au travail au 10 janvier 2015 », et mandate madame Yvette Fortier, secrétaire, et monsieur Gaston Bourque, président, pour signer le Bilan attestant l'approbation du rapport financier annuel.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2060

8. AUTORISATION D'EMPRUNT

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles autorise la directrice générale à présenter une demande d'autorisation d'emprunt relié au fonds d'exploitation conforme aux besoins de liquidités soit un montant maximum évalué à 19 000 000 \$ jusqu'au 31 juillet 2015 (Réf. : 1300-00-11-15-012).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2061

9. BAIL ÎLE D'ENTRÉE

M. Claude Cyr nous présente l'état de situation concernant la location du dispensaire de l'Île d'Entrée.

CONSIDÉRANT QUE le CSSS des Îles a publié un avis d'appel d'intérêts public du 16 janvier 2015 au 3 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la société Gestion Gessico inc. a effectué les travaux demandés par l'établissement à son entière satisfaction;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le prix négocié satisfait les représentants du CSSS des Îles, eu égard au contexte particulier et connu de l'Île d'Entrée;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles approuve l'offre de location de la société Gestion Gessico inc. pour une période de cinq (5) ans, au prix annuel de 41 300 \$ et approuve également l'offre de sous-location de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour une période de cinq (5) ans, au prix annuel de 1 941 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2062

10. CRITÈRES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE TRANSPORT DES USAGERS

M^{me} Yvette Fortier, informe les membres que les critères d'accompagnement pour le transport des usagers ont été révisés en octobre dernier.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte les modifications aux critères d'accompagnement pour le transport des usagers du CSSS des Îles.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2063

11. MUTUELLE DE PRÉVENTION

M. Philippe Simon Laplante, DRH, explique qu'adhérer à une mutuelle de prévention, c'est avoir accès à une expertise en matière de prévention et de gestion des dossiers de santé et sécurité au travail. Nous avons maintenu une participation en mutuelle depuis plusieurs années et les économies sont validées et considérables.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles recommande la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2064

12. RÈGLEMENT NO 26 CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Philippe Simon Laplante explique que la nouvelle version du Règlement concernant les conflits d'intérêts (Règlement n° 26) est plus complète quant aux définitions et le formulaire de déclaration des intérêts est modifié.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte le *Règlement concernant les conflits d'intérêts* (Règlement n° 26), tel que révisé.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2065

13. PROTOCOLE DES MESURES DE CONTRÔLE

En 2003, le MSSS a adopté un cadre de référence qui encadre l'utilisation des mesures de contrôle. Les établissements ont l'obligation d'élaborer un protocole et de le faire entériner par le conseil d'administration. Le protocole de mesures de contrôle adopté en 2011 a fait l'objet d'une révision en 2014 par une équipe interdisciplinaire composée de médecins et de professionnels et que seulement des corrections mineures ont été apportées.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte le protocole des mesures de contrôles tel que révisé le 10 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2066

14. POLITIQUE UTILISATION DES MESURES DE CONTRÔLE (D-400)

La directrice générale souligne que la Politique concernant *l'utilisation des mesures de contrôle* (D-400) a été révisée.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte la *Politique concernant l'utilisation des mesures de contrôle* (D-400), telle que révisée.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2067

15. RÈGLEMENT N° 27 DIVULGATION

M^{me} Yvette Fortier, informe les membres que le Règlement n° 27 concernant la *Divulgation* a fait l'objet de consultation auprès des différents comités et conseils du CSSS des Îles. C'est un règlement en rapport avec la qualité et la sécurité des soins et est relié avec la Politique *Gestion des risques et la qualité* (A -118).

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte le *Règlement concernant la divulgation* (Règlement n° 27), tel que révisé.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2068

16. POLITIQUE SERVICE DE GARDE ADMINISTRATIVE (A-111)

La Politique concernant le *Service de garde administrative* (A-111) a été révisée.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte la *Politique concernant le Service de garde administrative* (A-111), telle que révisée.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2069

17. RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES AU CSSS DES ÎLES

Lors de la réunion du 8 décembre dernier, les membres du comité de vigilance et de la qualité ont procédé à la mise à jour du règlement du comité.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte le règlement sur les règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité des services au CSSS des Îles, tel que révisé.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2070

18. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, MODIFICATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

ADOPTION DES REGLEMENTS DU DEPARTEMENT DE MEDECINE SPECIALISEE

Considérant la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte les règlements du Département de médecine spécialisée du CSSS des Îles.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2071

ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU CMDP ET PROCEDURE DE SUIVI DES REGLEMENTS

Considérant la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte les modifications aux règlements du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel ainsi que la procédure de suivi des règlements.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2072

NOMINATIONS DE MÉDECINS

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte d'octroyer des privilèges au **D^r Patrick Blouin, omnipraticien (102-3076)**, privilèges de membre actif dans le département de médecine générale pour une durée de un an avec champs de pratique en hospitalisation, prise en charge et urgence. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2073

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte d'octroyer des privilèges au **D^r Richard Déry, omnipraticien (183-2831)**, privilèges de membre associé dans le département de médecine générale pour une durée de un an avec champs de pratique en hospitalisation, soins prolongés et soins à domicile. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2074

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte d'octroyer des privilèges au **D^r Jean-Luc Gariépy, radiologiste (197-7228)** privilèges de membre associé dans le département de radiologie-diagnostique pour une durée de un an avec champs de pratique en radiologie générale pour lecture à distance. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2075

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte d'octroyer des privilèges au **D^r François Trottier (194-236)** privilèges de membre associé dans le département de radiologie-diagnostique pour une durée de un an avec champs de pratique en radiologie générale pour lecture à distance. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2076

AUTRES SUJETS

19.

20.

Période de questions réservée au public

21. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire sera à déterminer lors de la formation du prochain conseil d'administration. M. Bourque et M^{me} Fortier remercient les membres du conseil d'administration pour leur implication dans divers comités du CSSS des Îles.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 57.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-03-2077

Yvette Fortier
Présidente-directrice générale
Centre intégré de santé et de
services sociaux des Îles